

lmmigration: Etre sans-papier n'est pas un crime!



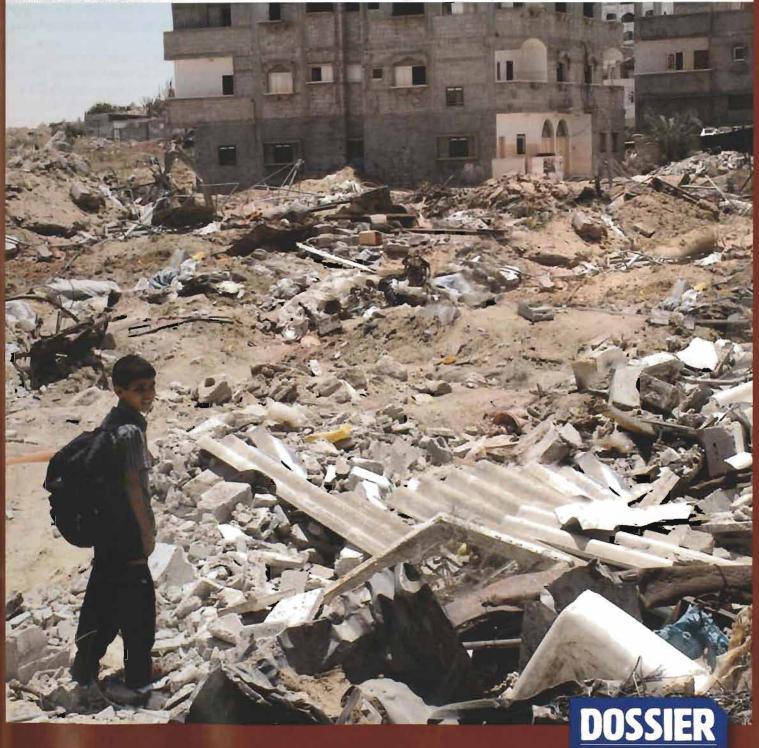
Peine de mort : un message de Mumia



Football: halte au racisme dans le sport!



N°266 Avril – Mai – Juin 2008 Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



60 ans de colonisation... Où est l'Etat palestinien?



Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



IMMIGRATION

ommaire

- » RÉSISTANCE ET SOLIDARITÉ p. 3
- >> STATISTIQUE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS p. 4
- » AMU ABDU JAMAL : «LA MOITIÉ DE MA VIE EN PRISON» p.5

DOSSIER

- >> 60 ANS DE COLONISATION... OÙ EST L'ÉTAT PALESTINIEN ? p. 6
- > ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE VIDAL p. 8
- » PLUS D'UN DEMI SIÈCLE... p. 10
- >> HAMAS, GESTIONNAIRE DE L'ATTENTE DE LA LIBÉRATION p. 12
- » APRÈS ANNAPOLIS, L'IMPASSE PERSISTE p. 14
- >> GAZA, SYMBOLE DE NOTRE MONDE p. 15
- >> LA DÉMOCRATIE : LINE MENACE EXISTENTIELLE POLIR ISRAËL p. 16
- » EN ATTENTE DU RETOUR p. 17

SPORT ET RACISME

» À VALENCIENNES p. 18

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax: 01 40 40 90 98 6 € le numéro / Abonnement : 21 € (4 numéros/an) Collectifs de direction

Directeur de la publication : Mouloud Aounit Directeur de rédaction (*): J.-C. Dulieu (jcd.mrap@wanadoo.fr) Responsable production (*): S. Goldberg Assistant prod./rédaction (*): J. Grzelczyk Administratrice (*): M.-A. Butez

(*) — Bénévoles Conception/Impression Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19 Commission paritaire n°: 0108H82681 Dépôt légal : Juillet 2007

Edito

Par Mouloud ADUNIT membre du collège de la présidence du MRAP



Si le combat contre les discriminations racistes dans le champ social est loin d'être achevé, il est une autre discrimination qui obéit au même

cheminement, aux mêmes logiques, aux mêmes cibles: les discriminations dans l'espace politique. Nul besoin de longs développements pour mettre en évidence la crise que connaît un pays sclérosé, incapable de renouveler ses élites. Le constat est à cet épard sans appel et accablant : sur 577 députés, pas un seul n'est issu des excolonies, même si un très léger mieux est à sipnaler avec la présence d'un certain nombre de conseillers municipaux lors des dernières élections locales.

Le président de la République s'enorqueillit d'être celui qui a promu la diversité par la nomination de trois ministres. Cette réalité est un fait indéniable et on ne peut que regretter, avec une certaine amertume, que la pauche qui, à ne nombreuses reprises, l'avait promise, se fasse donner des leçons par un président dont ont connaît le rôle dans la mise en place d'une certaine xénophobie d'Etat.

Cependant il convient de clarifier le débat afin d'utiliser avec prudence ce concept de diversité avant de l'inscrire dans la constitution comme le suppère Nicolas Sarkozy.

De quoi doit-on parler ? La diversité est avant tout à prendre en compte comme une exigence légitime et attendue d'égalité de traitement dans l'espace politique. Elle doit porter une idée simple: si Mohammed, Sidibé, Fatima, et tant d'autres doivent être traités avec ni plus ni moins d'épards que Francis ou Michelle, ils ne doivent pas pour autant entrer dans l'espace politique avec cette marque de fabrique « diversité ». La diversité doit à cet épard s'instituer sur la base de la compétence. Chacun doit tirer la légitimité non de ses origines mais de ses enpapements.

Mais dès à présent, il convient d'éviter quelques écueils : l'instrumentalisation de la diversité (diversité alibi, ou de diversion ou de faire-valoir pue confirme la cohabitation d'une politique porteuse d'une xénophobie d'Etat et de l'affichage de trois ministres de la diversité) mais également le danger que représenterait la mise en œuvre d'une politique de quotas.

Il reste que cette quête d'égalité est un élément important pour la revitalisation du rapport au politique. Il est un levier puissant pour faire évoluer les mentalités pour que la réalité plurielle de notre société soit dans un même mouvement et valorisée et banalisée.

En conclusion d'un débat qui ne fait que s'ouvrir dans notre mouvement, ce parti pris de l'épalité républicaine est l'affaire de tous : citoyens. politiques, institutions, associations. L'exigence de résultat est attendue. Le défi est d'autant plus difficile que les blocages mentaux sur ce sujet sont tenaces.

Résistance et Solidarité

par Augustin Grosdoy (CL de Saint-Nazaire)

Au Mesnil-Amelot, à Nantes, à Rennes et dans les 27 centres français de rétention administrative, ces prisons qui ne veulent pas dire leur nom, des hommes, des femmes, des enfants, des bébés sont emprisonnés dans des conditions souvent indignes.

Dans leur désespoir, les «retenus» du Mesnil-Amelot, de Nantes se sont mis en grève de la faim. Ils refusent d'être traités comme des sous-hommes et exigent la fermeture des centres de rétention.

Etre sans-papiers n'est pas un crime!

Un seul monde

En 2006, plus de 30000 personnes dont près de 200 enfants ont été «retenus» en attente d'être expulsées... Ces hommes, ces femmes, ces enfants sont en danger. Ils ont besoin de notre solidarité humaine. Ils sont en danger sur notre sol, mais bien plus souvent et plus gravement dans leurs pays d'origine, qu'il s'agisse de menaces policières, d'emprisonnement, de tortures, de mort même pour certains, ou pu'il s'agisse plus simplement de la misère.

Le gouvernement français entretient un climat de suspicion et de peur non seulement à l'égard des étranpers, mais aussi de leurs soutiens: poursuites judiciaires, instrumentalisation des services publics. des services sociaux comme auxiliaires de la police...

Nous sommes solidaires et en assumons les risques : notre action est légitime ; c'est la loi pui doit chanper !

Nos sommes solidaires car notre monde est un seul monde ! Il n'y a pas le monde des puissants, des riches et le monde des pauvres, des exclus: il n'y a pas le Nord capitaliste et riche et le Sud pauvre et dévasté : il n'y a pas un là-bas et un ici ; il n'y a pas un monde des sans-papiers et un monde avec papiers. La liberté de circulation ce n'est pas celle des capitaux et de marchandises : c'est d'abord pour «toute personne le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat» (article 13 de la déclaration

universelle des droits de l'Homme). ll y a 20 ans tombait le Mur de Berlin: nous exigeons aujourd'hui la destruction de tous les murs, pu'ils séparent le Mexique et les Etat-Unis. les Palestiniens et les Israéliens. l'Afrique et l'Europe...

Il n'y a pas plusieurs civilisations pui s'affrontent ; il n'y a pu'un civilisation humaine. Il y a un seul monde des hommes et des femmes vivants.

Au nom de l'Humanité

C'est au nom de l'Humanité que nous résistons aux décisions arbitraires et brutales pui brisent l'avenir des sans-papiers et violent leurs droits fondamentaux.

Nous refusons les mesures indipnes et inhumaines. Nous les refusons en accord avec les principes du droit international pui protègent les migrants, les droits de l'enfant et la vie privée et familiale. Nous les refusons en accord avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité. de liberté et d'accueil dont se réclame la République. Nous les refusons comme d'autres l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire.

Nous refusons l'hypocrisie des textes parlementaires qui prétendent favoriser l'intépration en France des étranpers oui veulent rejoindre un parent installé régulièrement et qui rendent quasiment impossible le regroupement familial.

Nous refusons la loi «Hortefeux» destinée à perpétuer le pillage des pays du Sud et à barrer la route aux familles au nom d'une prétendue

«identité nationale» mythique justifiant l'exclusion de ceux qui n'en relèveraient pas. Nous refusons l'infamie des tests A.D.N. prévus aux fins d'une prétendue «vérification d'une filiation biologique déclarée».

Nous refusons les projets gouvernementaux de légalisation des quotas et de constitution d'une juridictions spéciale pour les sans-papiers.

Nous refusons que les étrangers soient utilisés comme boucs émissaires pour détourner des graves problèmes que sont le chômage, la précarité, la protection sociale, le pouvoir d'achat, les services publics. les retraites. les discriminations. l'avenir de la planète... Nous refusons la casse du code du travail dont les immiprés sont les premières victi-

Nous refusons le honteux projet de directive européenne sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères qui prévoit une rétention pouvant atteindre 18 mois et instaurer une interdiction pour 5 ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées. Nous refusons que la prochaine présidence française de l'Union Européenne soit l'occasion pour N. Sarkozy de renforcer les mesures oui font de l'Europe une forteresse de nantis

Nous voulons que la politique de répression contre les étrangers et singulièrement les sans-papiers soit remplacée par une politique d'accueil leur permettant de vivre dignement ici, en France, en Europe. là où ils en décideront.

Statistiques et lutte contre les discriminations :

Jean-Pierre Raoult

Mathématicien-statisticien Professeur des universités émérite MRAP (comité local de Nanterre)

débat confus et risques réels



Les « statistiques ethniques » font depuis quelques mois, dans le monde politique et associatif comme dans les médias, l'objet de débats, avivés par l'article 63 de la loi Hortefeux (« relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ») qui portait sur « la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration ». Adopté par le parlement en octobre 2007, cet article fut refusé par le conseil constitutionnel.

ais, dans les milieux qui se préoccupent de l'analyse des discriminations éprouvées par diverses catégories de résidents en France, ce débat est ancien : on sait que ces discriminations, subies dans la recherche de l'emploi et du logement ou dans la vie professionnelle, sont largement motivées par des caractéristiques repérables comme le nom, le lieu de naissance, la couleur de peau, voire même la religion, aux côtés d'autres, de nature sociale, qui leur sont liées, comme le lieu d'habitation ou le maniement de la lanque. C'est toute la diversité, en particulier visible, des habitants de ce pays, qu'il faut prendre en compte pour comprendre l'égalité de leurs sorts et donc le terme, dominant dans les discussions actuelles, d'ethnies, ne recouvre pas la totalité de la guestion.

Tous ceux qui se sont attachés à ce problème, à titre professionnel (organismes comme l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) ou l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ou bien à titre réglementaire (Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE)...) ou encore à titre militant, partagent la conviction que la lutte contre les discriminations a tout à gagner d'études rigoureuses sur leur nature et leur origine. Les statistiques apparaissent alors comme l'un des moyens dont on doit étudier l'emploi dans cette lutte.

Le MRAP, dont la revue s'intitule « Différences », se doit de traiter avec la plus grande attention les analyses sur la diversité en en appréciant les acquis et les risques. Ainsi son comité local de Nanterre a tenu un débat public avec des spécialistes, statisticiens, démographes, juristes, universitaires, intitulé : « Les « statistiques ethniques », information ou dangers ? » ; un recueil de références [textes légaux, pétitions, positions syndicales, sélection d'articles...] peut-être obtenu

auprès de lui (MRAP, 27 rue Sadi-Carnot, 92000 Nanterre ou mrap. nanterre@orange.fr).

On doit tout d'abord préciser que c'est d'enquêtes et non de recensements qu'il s'agit dans la loi Hortefeux ou l'étude « trajectoires et origines », projetée pour 2008 par l'INED et l'INSEE, qui a suscité des débats de déontologie dans les milieux concernés. Or la référence souvent faite aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne concerne des situations différentes de la nôtre: aux USA, l'appartenance ethnique est vue par la plupart des citoyens comme une caractéristique personnelle publique naturelle; en G-B, une nomenclature a été mise en place lors d'un recensement vers 1980 et remaniée au recensement suivant ; il s'agit donc là bien de données individuelles. Ce qui est explicitement en débat actuellement en France, c'est uniquement le vécu de person-

nes interrogées, lors d'enquêtes anonymes, en matière d'origine, de couleur de peau, de religion, et ce sans que soit proposée une terminologie de référence. D'ailleurs l'article 63 de la loi Hortefeux stipulait: « la présentation des résultats du traitement de données ne peut en aucun cas permettre l'identification directe ou indirecte des personnes concernées ». On peut donc regretter que l'inquiétude exprimée alors ait eu pour expression la plus visible une pétition lancée par 505 Racisme, à laquelle se sont associés les dirigeants des principaux mouvements anti-racistes de ce pays, dont le MRAP ; cette pétition état titrée « Fiche pas mon pote », entretenant ainsi une certaine confusion sur



la réalité du danger. Il ne s'agissait pas pour le moment de « fichage ». Mais le risque de dérive était réel et c'est lui que nous devons apprécier. Le fait même que cet article de loi figure dans un texte sur « la maîtrise de l'immigration », source de poursuites individuelles, est déjà révélateur de ce risque. De plus certains de ceux qui, comme le Conseil Représentatif des Associations Noires [CRAN] affirment que des « statistiques ethniques » serviraient d'indicateurs utiles sur la réalité des discriminations souhaitent en particulier s'en servir pour manifester que, dans tel ou tel lieu (administration, entreprise....) certaines « populations » sont sous représentées ; ceci implique une caractérisation à des échelles bien plus fines que la nation et, plus le lieu d'enquête est petit, moins l'anonymat est assuré.

En fait, des études statistiques sur la diversité des habitants et ses conséquences sociales se pratiquent déjà légalement en France. La CNIL doit veiller à leur conformité à la loi de 1978, qui stipule comment on peut « collecter ou traiter des données qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques » ; l'article 63 de la loi Hortefeux visait à une réaffirmation et une actualisation de ce contrôle de la CNIL. Si cet article était dangereux, c'est donc moins par son libellé que par la « légitimation » qu'il pouvait donner à la multiplication d'enquêtes plus ou moins contestables.

Que nous propose-t-on en effet d'observer ? On nous dit qu'il n'y aurait pas de liste type de catégories ethno-raciales et que chaque per-

sonne interrogée serait libre de se définir à son gré : outre que cette « liberté » peut être sujette à caution, ceci pèserait sur l'utilisabilité des résultats obtenus. De plus, l'éventualité existe de s'acheminer vers l'établissement de telles catégories : on voit alors les limites scientifiques de cette démarche (les tâtonnements en G-B sont révélateurs), en particulier dans l'appréhension du métissage, qui est une réalité vécue bien plus qu'une donnée objective. Mais il v a plus grave : du fait d'avoir été établies par des chercheurs, ces catégories pourraient acquérir une forme accrue de légitimité (phénomène de « réification ») et donc amener des gens à se voir d'abord comme tels ou à se trouver ainsi catalogués par d'autres. Il v a là une menace de communautarisation qui est à la fois contraire à nos traditions nationales et condamnée par le MRAP.

Doit-on alors rejeter tout outil chiffré dans la lutte contre les discriminations? Certes non! Des méthodes d'enquêtes alternatives (comme le « testing » pratiqué à grande échelle) existent ; surtout on sait que nombre de critères qui interviennent, directement ou non, dans les discriminations (nom, lieu de naissance, adresse, pratique de la langue...) sont accessibles sans prêter à contestation. De telles études doivent être vivement encouragées. Chaque technique a ses avantages et ses limites : mais l'illusion selon laquelle la statistique peut, et donc doit, tout observer. doit être combattue. Dans ce domaine sensible, il faut être vigilant pour trouver l'équilibre entre connaissance légitime et intrusion dangereuse. C'est le rôle des scientifiques concernés: c'est aussi celui des militants anti-

MUMIA ABU-JAMAL: 'LA MOITIE DE MA VIE EN PRISON!'

En direct du Couloir de la Mort, Pennsylvanie, Pa, USA.

«Je suis Mumia Abu-Jamal, journaliste Afro-Américain, emprisonné en 1981 et dons le couloir de la mart depuis 1982. Je vais avoir 54 ans le 24 avril. En décembre prochain j'aurai passé la maitié de ma vie en prison pour un crime aue ie n'ai pas commis.

C'est dans ce lieu que je continue à exercer man métier. On a essayé de me tuer, la nuit du 9 décembre 1981, dans une rue de Philadelphie. On m'a retrouvé, inconscient et gisant dans man sang sur un trottair de la ville, avec, à mes câtés, un policier blanc tué par balle. Egalement blessé par balle, j'ai une plaie profande à la tête; elle est causée par d'outres paliciers qui m'ant prajeté avec farce cantre un lampadaire. Des riverains le confirment. Cependant, lors du procès, en 1982, la palice, puis le juge Saba, les empêchent de témoigner. En trois semaines, avec un avocat cammis d'office, trois cents dallars pour payer ma défense et quelques témains à charge saudoyés par la police on m'a candamné à mort (un 3 juillet, juste avant d'oller célébrer la fête nationale... pour les blancs!).

Je n'ai jamais tiré sur ce policier. Je l'ai dit en 1981, en 1982, je l'oi redit dons une déclaration sous serment en 2001. Alars, de quai suis-je coupable? O'avoir survécu aux blessures infligées par des paliciers ? O'avoir, sons relâche, dénoncé leurs turpitudes et leur violence envers les plus faibles ? O'avair rejoint les Ponthères Noires quand j'avais 14 ons ? O'avair la peau trop noire ? C'est taut cela, probablement, qui m'a canduit jusqu'au coulair des condamnés.

Le 27 mars dernier, vous ovez sans doute entendu parler de mai sur les ondes, à la télé, dans les jaurnaux; vous êtes rassurés, on vous a dit que ma peine de mort était annulée. Mais attentian! Ce n'est qu'un jeu pervers, un acte déjà joué en 2001 par un autre juge fédéral, le jeu du mi-vrai mi-faux qui permet aux militants et sympathisants que vous êtes de relâcher vatre attention et de vaus tourner vers d'outres camarades qui requièrent également votre énergie pour retrauver liberté et droit à la parole un peu partout sur notre planète...

Ne vous laissez pas prendre, vous mes amis qui êtes dehors! Parlez pour nous, les quelques 20,000 candamnés à mart et les millions de détenus qui peuplent les orisons du monde!

Ce n'est que grôce à votre vigilance, votre présence dérongeante et assidue, depuis 1995, le mercredi sair à 18h Place de la Concarde, relayées par Robert R. Bryon man avocat, lui aussi acquis à ma cause, que lo Cour fédérale de Philadelphie, composé de trais juges, a accepté d'entendre nos arguments, le 17 mai 2007.

Presqu'un an plus tard, après une longue attente, la caur a statué : elle annule une portie de man procès pour vice de forme et atteinte à mes droits canstitutiannels (les instructions dannées ou jury étaient inexactes et les formulaires à remplir nan-conformes).

Cependant seule ma peine sera recansidérée ! A deux voix contre une, je reste donc, selon la décision des juges américains, coupable du meurtre du palicier blonc William Faulkner.

Camme en 2001, oprès la décision du juge fédéral Yahn, je reste enfermé dans le couloir de la mart, conformément à natre législation; je peux, à nauveau, être candamné à mart par un nauveau jury (j'ai déjà eu deux mandats d'exécution, en 1995 et en 1999).

Sans pracédure d'appel, dons un délai de six mois, ma peine sera outomotiquement cammuée en prison à vie. Un juge, le juge Ambro, s'est opposé à la décision de la Cour Fédérale de Philodelphie : il o demandé, dans un long mémoire de 41 pages, paurquoi la jurisprudence dite 'Batson' (racisme établi dans les choix des jurés) ne s'appliquait à man cas



puisqu'elle s'appliquoit à tous les citayens américains, que leur culpobilité ait été prauvée au non.

Est-ce à dire que je ne suis pas citayen, harmis dans votre pays, où vaus m'avez fait cet hanneur ?

Ou peut-être qu'on ne pardonne jamais à une ancienne Panthère Noire?

C'est compter sans vous, mes amis connus et inconnus, qui por deux fois déjò ont fait annuler man mandat d'exécution.

A vatre taur, vous êtes devenus la « voix des sans voix », « la voix des sans chaix », les maillans d'une chaîne humoine de solidarité qui seule peut vaincre la torture, l'emprisonnement, les exécutions arbitraires ...

Vous êtes la voix des 228 emmurés vivants du couloir de la mort en Pennsylvanie, des 3350 candamnés qui attendent d'être exécutés dans mon poys, des milliers de condamnés à mort enfermés en Chine, en Iran, en Irak, au Pokistan, au Saudan. au Ioaan...

Merci, merci à vous tous, mes amis français...»

Voici le message que Mumia nous a ardemment prié de vous transmettre lorsque nous l'avons rencontré à SCI Greene (sa prison) le 11 novembre dernier. Je l'ai développé en fonction de l'actualité judiciaire du 27 mars 2008. Tous ensemble nous obtiendrons un nouveau procès qui acquittera Mumia d'un crime qu'il n'a jamais commis. Il retrouvera sa liberté et sa dignité!

Claude Guillaumaud-Pujol, Collectif «Ensemble Sauvons Mumia Abu-Jamal», membre de la commission Amerique du MRAP • Paris, le 31 mars, 2008 En copie à Mumia Abu-Jamal et Robert R. Bryan, avocat au barreau de San Francisco et New York.

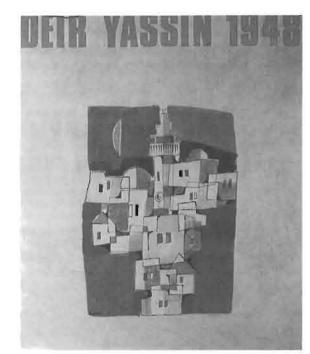
4

60 ans de colonisation... Où est l'Etat palestinien?

Par Alexandrine Vocaturo (MRAP - Commission Moyen-Orient)

1948-2008: les Israéliens célèbrent les 60 ans de leur Etat, les Palestiniens commémorent la perte des 4/5 de leur terre, la « nakba », la « catastrophe », 60 ans que la résolution 194 sur le droit au retour (ou à compensation) des réfugiés palestiniens a été votée, 60 ans que la question palestinienne est une plaie ouverte... Pourtant il y a soixante ans, la fin du mandat britannique aurait pu donner naissance à un projet « révolutionnaire », parce qu'inédit en plein cœur du Moyen-Orient: la constitution d'un Etat démocratique de tous les citoyens, sans distinction de religion ; un progrès par rapport au modèle confessionnel libanais, une alternative au plan de partage.

Le projet sioniste de création d'un état juif, avec l'appui déterminant des Britanniques, allait ruiner cette utopie. Lors du CNP d'Alger en 88, l'OLP abandonne le projet de Grande Palestine et recon-



Kamal Boullata, Deir Yassine Le 9 avril 48, l'Irgoun, dans sa stratégie de lerreur, massacre 250 habitants de ce village.

naît Israël en contrepartie de l'établissement d'un Etat palestinien sur les territoires délimités par les frontières de 67.

Aujourd'hui, la situation semble plus bloquée que jamais. La Palestine, émiettée, morcelée géographiquement, se retrouve séparée en deux entités qui s'opposent politiquement. Israël s'implante toujours plus en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et, par la colonisation, organise méthodiquement l'irréversible.

L'appui inconditionnel des Etats-Unis à Israël, la responsabilité, voire la complicité, de la « communauté internationale » rendent possible l'intransigeance israélienne.

Alors que la situation est dramatique et que la création d'un Etat palestinien est toujours reportée à plus tard, apporter une solidarité matérielle est nécessaire mais insuffisant. Il nous faut agir avec plus de détermination pour exercer des pressions sur nos gouvernements et exiger des mesures à l'encontre de la politique de destruction et de chaos menée par Israël.

Le peuple palestinien a plus que jamais besoin de notre soutien politique.

Trois extraits de la déposition d'Albert Hourani devant la commission d'enquête anglo-américaine en 1946 (*)

Albert Hourani fut l'un des quatre représentants arabes (avec Jamal Husseini, Awni Abdel Adi et Ahmad Choukeiri) à s'exprimer devant cette commission.

Monsieur le Président,

En préalable, parlant en tant que membre du Bureau arabe - et, je crois, étant le dernier à s'exprimer du côté arabe - je pense qu'il est bon d'insister, sans expliquer davantage ce qui n'a pas besoin d'être expliqué, sur l'opposition inaltérable de la Nation arabe au projet d'imposer un Etat juif sur son sol. Cette opposition est fondée sur l'inébranlable conviction de nos droits inaliénables et sur l'injustice qu'il y a à imposer des immigrants à une population établie depuis longtemps, cela sans qu'on la consulte, contre son avis et sa volonté, connue et exprimée l'injustice de faire d'une majorité une minorité dans son propre pays ; l'injustice de lui refuser l'indépendance jusqu'à ce que les sionistes soient majoritaires et puissent en bénéficier. L'opposition arabe est également motivée par les dangers que représente le sionisme, qui menace de perturber le développement de la paix arabe - sociale, économique, politique et intellectuelle - et menace également, sinon de dominer le monde arabe, au moins d'en perturber l'existence pour les générations à

Le peuple arabe, s'exprimant par la voix de ses dirigeants, a sans cesse affirmé que la seule solution juste et viable au problème de la Palestine est la constitution de la Palestine, le plus tôt possible, en Etat indépendant, avec sa majorité arabe, mais avec les pleins droits pour les citoyens juifs de Palestine. Un Etat qui siégerait aux Nations unies et à la Ligue arabe à égalité avec les autres Etats arabes ; un Etat dans lequel les problèmes d'ordre général, comme l'immigration, seraient traités dé-mocratiquement selon le voeu de la majorité. [...]

Les propositions sionistes ont elles aussi une apparence d'irrévocabilité, bien que nous pensions que leur application est impossible. Et si l'on tentait de les mettre en pratique, cela créerait une terrible injustice et ne pourrait se faire qu'au prix de désordres et de répression terribles, avec le risque d'anéantir toute la structure politique du Moyen-Orient.

Mais deux questions me taraudent l'esprit. Premièrement, le sionisme n'implique-t-il pas, en fait, la perte d'un espoir en l'Europe et en la démocratie européenne ? N'est-il pas un rejet de l'Europe et de tout ce qu'elle signifie ? N'est-ce pas l'aveu que l'Europe a échoué, que la démocratie européenne n'est rien qu'une illusion, et que les juifs ne pourront iamais, jamais vivre en bonne relation avec l'Europe ? La deuxième question est de savoir si, à supposer qu'un Etat juif soit créé en Palestine, les juifs deviendraient une nation normale, comme toutes les autres nations. Je ne pense pas que l'inimitié à l'égard des juifs ne soit due qu'à une combinaison de causes politiques, économiques et sociales. Je pense qu'elle se situe bien plus profondément que cela et qu'on ne peut finalement l'expliquer qu'en termes théologiques ou métaphysiques. Et il me semble que si les sionistes revenaient en Palestine et réalisaient leur rêve d'Etat iuif. l'inimitié dont ils souffrent, et tout ce que cela implique dans leurs rapports avec les autres, changerait certes de forme, mais pas forcément pour le meilleur.

Enfin, les relations entre les Arabes et l'Occident. Là encore, mes opinions sur ce sujet ont été largement exposées dans les diverses dépositions écrites, et je ne vais pas y revenir en détail. Mais il me semble évident que la principale tâche des Arabes, aujourd'hui, est d'accepter la civilisation occidentale et le nouveau monde occidentalisé qui est en train de naître. Et les Arabes ont aujourd'hui le choix entre plusieurs voies : ils peuvent se tourner vers l'Occident, vers le monde, ouverts et réceptifs, en essayant de prendre ses meilleures et ses plus grandes valeurs traditionnelles pour les mélanger aux leurs, en essayant d'établir une relation pleine de tolérance et de confiance entre eux et les pays occidentaux avec lesquels ils se mettront en contact, et en essayant d'entrer dans la communauté du nouveau monde à égalité avec lui et dans un esprit de coopération. Ils



peuvent aussi tourner le dos à l'Occident et au monde, s'isolant spirituellement et, pleins de haine, ne prendre du monde extérieur que les moyens matériels de le combattre.

Je pense que les Arabes doivent choisir la première voie, et que c'est cette voie que leurs dirigeants veulent suivre. Cependant l'attitude que les Arabes adopteront vis-àvis de l'Occident ne dépend pas entièrement des Arabes eux-mêmes ; elle dépend très largement de l'attitude que l'Occident adoptera vis-à-vis d'eux. Et c'est là ce que le sionisme intervient. Pour les Arabes, le sionisme est devenu une façon de tester les intentions occidentales, et aussi longtemps que le préjudice, l'intolérable préjudice qu'est le sionisme, existera, il sera impossible aux Arabes d'établir avec le reste du monde cette relation de tolérance et de respect, de confiance et de coopération, de vivre en paix avec eux-mêmes et avec leurs voisins. Et il sera impossible à cette Nation arabe - progressiste, tranquille, satisfaite et stable - de naître à ce que nous souhaitons tous, et à quoi nous voulons tous nous employer.

(*) L'intervention est disponible dans son intégralité dans le n° 99 de la Revue d'Etudes palestiniennes du printemps 2006

90% des ressources en eau au profit d'Israël...

Si la Palestine a soif, la raison en est simple. Depuis 1967, l'eau des territoires occupés est détournée au seul profit des Israéliens. Depuis 1967, les habitants de Cisjordanie ont interdiction de creuser de nouveaux puits pour favoriser l'écoulement des eaux vers Israël. A Gaza, la puissance occupante ne se contente pas de pomper tant et plus dans ce qui reste de la nappe aquifère, elle revend aux habitants l'eau qu'elle y a puisé. 90 % des ressources en eau de Palestine sont utilisées au profit d'Israël, les Palestiniens ne disposant que des 10 % restants.



Sur le mur, une installation d'un artiste palestinien

Entretien avec Dominique Vidal (*) à propos de son livre :

Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949) (**)

Différences: En 1948, plusieurs centaines de milliers de Palestiniens, qui vivaient sur les territoires finalement occupés par Israël, ont dû quitter leurs foyers. Pouvez-vous faire un point sur les recherches historiques concernant cette question?

Depuis soixante ans, une intense bataille de propagande oppose deux versions des événements :

- Pour les historiens palestiniens et arabes. il s'agit d'une expulsion. La majorité de ces 700 000 à 900 000 réfugiés ont été contraints au départ. au cours des affrontements judéo-palestiniens, puis de la guerre israélo-arabe. dans le cadre d'un plan politico-militaire jalonné de nombreux massacres.
- Selon l'historiographie israélienne traditionnelle, au contraire, les réfugiés 500 000 au maximum seraient partis volontairement, répondant aux appels des dirigeants arabes qui leur auraient promis un retour rapide après la victoire. Néanmoins dès les années 1950, quelques personnalités israéliennes, liées notamment au Parti communiste et au Mapam, contestaient cette thèse. Depuis la seconde moitié des années 1980, elles ont été rejointes dans leur critique par un certain nombre de journalistes et de chercheurs : Simha Flapan, Tom Segev, Avi Shlaïm, llan Pappé et Benny Morris c'est ce dernier, avec The Birth of the Palestinian Refugee Problem [1988], qui a donné le signal du scandale et inventé l'expression « nouveaux historiens ».

Différences : En quoi leurs thèses marquent-elles une rupture?

Disons, pour schématiser, que les « nouveaux historiens » ébranlent en particulier trois mythes de l'historiographie traditionnelle :

- Le premier, c'est la menace mortelle qui aurait pesé sur Israël à l'époque. Les « nouveaux historiens » confirment la supériorité croissante des forces israéliennes, à quoi s'ajoutent l'appui politique des Etats-Unis (en tout cas de leur présidence) et le soutien militaire et diplomatique de l'URSS. Sans oublier, douze jours avant le plan de partage par l'ONU, l'accord tacite passé entre Golda Meir et le roi de Transjordanie, la Légion arabe s'engageant à ne pas franchir les frontières du territoire alloué à l'Etat juif, en échange de la possibilité d'annexer celui prévu pour l'Etat arabe.

Le deuxième mythe concerne la volonté de paix pu'aurait manifestée Israël au lendemain de la puerre. Les archives montrent ou'lsraël est venu à la conférence de Lausanne uniquement complaire aux Américains et aux Européens et obtenir ainsi son admission aux Nations unies. À cette fin. Tel Aviv ratifiera un protocole réaf-



Ismaïl Shammout, Nous retournerons, 1954, huile sur toile

firmant à la fois le plan de partage et le droit aux retour des réfugiés. Mais il sabotera ensuite la conférence.

- Le mythe le plus sérieusement ébranlé concerne l'exode des Palestiniens.

Différences: Exode, fuite, expulsion, transfert, qu'en est-il des recherches?

Benny Morris le montre, les archives ne contiennent aucun appel national arabe à la fuite. Quant aux fameuses exhortations dans ce sens qu'auraient diffusées les radios arabes, on sait, depuis l'étude systématique de leurs programmes enregistrés par la BBC, qu'il s'agit d'inventions pures et simples.

Certes, dans les semaines suivant le plan de partage, il y eut 70 000 à 80 000 départs volontaires, pour l'essentiel de riches propriétaires terriens et des membres de la bourgeoisie urbaine.

Dans un deuxième temps, si l'on se réfère au premier bilan des Services de Renseignements de la Hagana (daté du 30 juin 1948), le nombre de Palestiniens ayant quitté le territoire alors aux mains d'Israël est estimé à 391 000. Le rapport indique que 73 % de cet exode ont été causés par les opérations israéliennes d'expulsion - principalement de la Hagana (55 %), et des dissidents de l'Irgoun et du Lehi (15 %) et leurs différentes tactiques. L'émigration due à la « peur » ou la « perte de confiance » représenterait 22 %, les appels arabes locaux à la fuite n'entrant que pour 5 % des cas.

A partir de la reprise des combats, en juillet 1948,

la volonté d'expulsion ne fait plus le moindre doute. Un symbole : l'opération de Lydda et de Ramleh, le 12 juillet 1948 : après une violente répression (250 morts), quelque 70 000 civils palestiniens des deux villes - soit près de 10 % de l'exode total de 1947-1949 - sont évacués par la force, avec exécutions sommaires et pillages. Des scénarios similaires seront mis en œuvre durant l'été. l'automne et l'hiver du Nord [la Galilée] au Sud [la plaine côtière et le Néguev].

Différences: En fait, il s'agit bien d'un plan programmé...

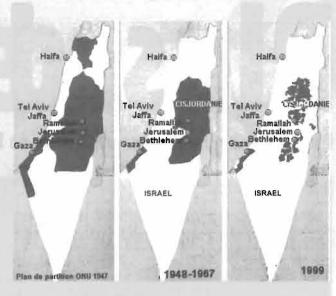
C'est sur cette question que le débat est le plus vif entre historiens anciens et nouveaux et au sein même de la nouvelle école, notamment entre Benny Morris et llan Pappé.

Benny Morris insiste, certes, dans la seconde édition de son maître-livre -The Birth of the Palestinian Refugee Problem Revisited [2004] -, sur l'engagement de longue date de David Ben Gourion en faveur du projet de « transfert » à partir de 1937. Il nous apprend aussi, archives à l'appui, que les textes du mouvement sioniste ont été systématiquement expurgés pour gommer, et les allusions à ce « transfert », et les opérations d'expulsion, envisagées ou réalisées. Il montre le souci permanent de Ben Gourion de ne laisser aucune trace de sa responsabilité et de ne pas voir « le gouvernement israélien [...] impliqué dans une politique moralement discutable ».

Ses travaux révèlent en outre le rôle joué par Yosef Weitz, qui obtiendra dès avril 1948 la constitution d'un « organisme qui dirige la guerre avec pour but l'éviction d'autant d'Arabes que possible » officialisé plus tard en « Comité du transfert ». Il met enfin en évidence ce qu'il appelle « le facteur atrocité », montrant ainsi que, loin de représenter une bavure, le massacre de Deir Yassine a été précédé et suivi de nombreux autres commis par la Hagana puis par Tsahal de la fin 1947 à la fin 1948. Dans la préface à la seconde édition de The Birth, il écrira même : « Ce que montrent les nouveaux matériaux, c'est que les Israéliens ont commis bien plus de massacres que je ne l'avais pensé auparavant. »

Comme on le voit. le résultat de ses recherches sont autant de démentis infligés à l'histoire officielle. Ils sont autant d'arguments qui attestent de la réalité d'une politique d'expulsion. Néanmoins. Benny Morris maintient que « le problème palestinien est né de la guerre, et non d'une intention, juive ou arabe » - alors que, paradoxalement, il défend depuis 2004 la nécessité de ce qu'il appelle un « nettoyage ethnique »...

llan Pappé, s'il reconnaît à ses confrères le mérite d'avoir démontré l'absurdité de la thèse d'un départ volontaire des Palestiniens et confirmé la matérialité d'expulsions massives, leur reproche d'avoir « éludé la question du nettoyage ethnique ». Pour lui, le fait de s'appuyer uniquement sur les archives, sans prendre en compte l'histoire orale y compris arabe, les empêche de mieux saisir la dimension de la « planification systématique » de l'expulsion.



Pour lui, loin d'être une conséquence de la guerre, l'expulsion est le résultat d'un plan mûrement réfléchi, préparé longtemps à l'avance et mis en œuvre minutieusement. C'est ce qu'il démontre dans son dernier livre. Le Nettoyage ethnique de la Palestine [Fayard. 2008]. Il raconte, par exemple, comment, dès avant la Seconde Guerre mondiale, fut constitué un fichier détaillé [complété par des photographies et des relevés topographiques] de chacun des villages de Palestine. En 1947, celui-ci comprendra des listes de « suspects » ou de « personnes recherchées », identifiées avec l'aide d'informateurs arabes, qui serviront aux troupes juives en 1948 dans leurs assauts – et, parfois, leurs massacres - contre les localités arabes.

Plus radical que les autres historiens - il est d'ailleurs le seul à se définir comme « antisioniste » -. Ilan Pappé veut. selon ses propres termes. « défendre le paradigme de nettoyage ethnique. et le substituer à celui de guerre » dans l'analyse de la guerre de 1947-1948.

- (*) Dominique Vidal est historien et journaliste au Monde diplomatique.
- (**) Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-

19491 de Dominipue Vidal est paruauxéditions de L'Atelier. Ce livre présente les apports de « nouveaux historiens » israéliens. La postface de Sébastien Boussois y fait le point sur les polémiques actuelles que suscitent en Israël les travaux de cette « nouvelle école ».



Nous retournerons

8

Plus d'un demi-siècle...

Par Robert Charvin (Professeur Emérite de l'Université de Nice - Sophia-Antipolis)



Rula Halawani, Le Mur, 2005

n demi-siècle et toujours aucune solution en vue du conflit israélo-palestinien ; un demi-siècle de misère et d'humiliation pour le peuple palestinien qui ne se voit toujours pas reconnaître le droit élémentaire à un Etat national.

Le malheur est une mauvaise école : du côté israélien, le rejet des Palestiniens et les discriminations à l'encontre des Israéliens d'origine arabe [20% de la population] est la règle. Du côté palestinien, les laïques. les promoteurs de la condition de la femme, les plus diplômés du monde arabe, ont cédé la place au Hamas, à l'issue d'élections pourtant incontestables. C'est la sanction des échecs de l'OLP. de sa renonciation

au cadre onusien au profit de « l'arbitrage » [les Accords d' « Oslo »] des Etats-Unis pourtant juges et parties pro israéliens, de la corruption des manoeuvres israéliennes jouant la division des Palestiniens, rejetant la gauche palestinienne (FPLP, FDLP], refusant Arafat, puis rejetant le Hamas (après l'avoir privilégié) qui, pourtant, aujourd'hui, invoque avant tout le droit international et les principes fixés par l'Assemblée Générale de l'ONU depuis plusieurs décennies, ainsi que par la Cour Internationale de Justice pui a déclaré. par exemple, illégal le Mur israélien isolant la Cisjordanie.

Le double pouvoir palestinien (l'un à Gaza, l'autre en Cisjordanie)

et le blocage du problème. « agrémentés » d'un terrorisme réciproque, sont aussi le fruit de la nullité des diplomaties internationales : la atteignant le Fatah. C'est le résultat trahison des gouvernements arabes voisins. le double jeu des Etats-Unis. la transformation d'un problème politique en problème humanitaire par l'Union européenne, alors que par ailleurs s'est généralisée la pratique de l'ingérence dans les pays du

> Ce conflit, qui se prolonge depuis 50 ans, avec ses dizaines de milliers de victimes. les dix mille détenus dans les prisons israéliennes. la misère profonde qui frappe les 1.500.000 habitants de Gaza. et qui provoque une insécurité permanen

te en Israël, laisse pourtant indifférent les grandes ONG « humanitaires » occidentales qui détournent le regard et la plupart des partis politiques qui se prétendent néanmoins « libéraux », « démocrates » et « humanistes » !

La lépalité internationale reconnaît le droit à l'existence de l'Etat d'Israël et le droit du peuple palestinien à un Etat viable dans ses frontières de 1967 ainsi qu'à la coexistence pacifique garantie par la communauté internationale. Respecter les principes fondamentaux du droit international devrait être l'exigence de tous.

La paix en Algérie s'est établie par la népociation entre les belligérants sur le droit à l'autodétermination des Algériens ; le cessez-le-feu ne pouvait être un préalable mais le résultat d'un accord politique.

La question est la même en Palestine. Ceux pui n'osent pas l'affirmer en France, en agissant exclusivement pour la partie la plus puissante ou en témoignant d'une fausse neutralité, s'enferment dans un débat exclusivement franco-français. terrorisés par une éventuelle accusation d'antisémitisme. Cette crainte est indigne : elle prolonge, sans fondement, une situation parmi les plus scandaleuses du siècle et les plus révélatrices de la volonté d'impuissance des grands Etats, notamment de l'Etat français, lorsque cela les arrange et pu'ils ne voient aucun intérêt à pratiquer l'ingérence, fut-elle humanitaire.

Travailler pour la paix au Proche Orient, c'est aider à la fondation d'un Etat palestinien souverain et viable. Elle implique la fin du bouclage des territoires occupés, la libération de prisonniers politiques palestiniens.

la suppression des implantations israéliennes en Cisjordanie ainsi que la mise en oeuvre d'un statut particulier pour Jérusalem et le retour des réfugiés palestiniens chez eux dans le cadre d'un accord international parantissant le respect

Bien évidemment. les citoyens français n'ont pas à se substituer aux belligérants. Mais ils

peuvent fournir des informations qui ne sont jamais données par les grands médias, ils peuvent manifester leur solidarité à ceux qui. étant les plus faibles des adversaires, sont les moins responsables. Ils peuvent rappeler que le respect de la lépalité internationale fournit la solution au problème.

Mais les obstacles sont grands dans les pays occidentaux qui croient avoir besoin de boucs-émissaires : après « le juif », discriminé et persécuté pendant des siècles, n'est-ce pas « l'arabe » qui lui a succédé ?



DAVID ET MOUSSA, DEUX ENFANTS D'UN MEME PAYS

Auteur: Maurice Rajsfus Illustrateur: Jacques Demiquel Editions Tartamubo (collection Tébéos) Bande dessinée Date sortie: 30 Mars 2007

48 pages / format 21/30

Cet album de bande dessinée raconte le conflit israélo- palestinien vu à travers le regard de deux enfants de même âge, l'un juif, David, l'autre arabe, Moussa. Moussa vit dans un camp de réfugiés palestinien. De l'autre côté du mur, se dresse un village israélien où a grandi David. Les deux garcons vont avoir l'occasion de se rencontrer lors d'un match de foot où s'affrontent deux équipes venues des pays « ennemis ».

Ce livre retrace l'histoire croisée des deux peuples depuis deux mille ans, rappelant les faits essentiels qui éclairent la compréhension du conflit. Servi par de très belles images, souvent chargées de symboles, il est essentiellement pédagogique, avec la volonté affichée de ne pas prendre parti pour une communauté ou une autre. Ecrit avec des mots simples, il s'adresse à tous, petits et grands.

Maurice Rajsfus, l'auteur des textes, est journaliste engagé (il a été chroniqueur à Ras'l'front) et historien, né de parents juifs polonais: militant anti-colonialiste,

il a soutenu les Algériens pendant la guerre d'Indépendance et il affirme sa solidarité avec les Palestiniens dans leur volonté de créer un état démocratique. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'anticolonialisme ou encore sur la police pendant la 2ème querre mondiale.



Face aux violences interpalestiniennes de 2006-2007, l'approche la plus commune de Hamas conduit à de profondes erreurs. La caractérisation de l'opposition entre Hamas et Fath (et. par delà, l'OLP) en termes « d'islamistes » et de « laïques » (islamist vs secular dans le monde anglo-saxon) constitue un premier contresens. En effet, le projet étatique promu par l'OLP ces guarante dernières années peut être caractérisé par un refus du confessionnalisme mais jamais ne peut l'être par la laïcité.

Nous traiterons ici puatre thèmes: [1] La mondialisation exclut les pays du Sud alors que les migrations les y insèrent. [2] Il n'existe pas de substitution entre mipration et commerce international. [3] Les effets des transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine sont ambigus. [4] La fuite des cerveaux n'est pas toujours négative pour les pays d'origine mais les bénéfices sont mal partagés.

Apparu dans le discours institutionnel palestinien en 1968 et maintenu comme objectif stratégique de la lutte nationale jusqu'en 1976. « l'Etat démocratique » avait été conçu comme « non confessionnel » (lâ-tâ'ifiyya), le Liban étant élevé au rang de repoussoir. La notion avait alors été déclinée en définitions diverses. La coexistence entre musulmans, juifs et chrétiens préconisée par Fath avait ainsi été envisagée par les orpanisations marxisantes plutôt en termes de coexistence entre Arabes et Juifs.

Le phénomène d'idéologisation et de développement politique de l'islam commun au monde musulman depuis la fin des années 1970 ne pouvait laisser à l'écart les organisations et institutions nationalistes palestiniennes. L'islam a été ainsi inséré au coeur même de leurs dispositifs institutionnels à partir de 1996, tant dans la Loi fondamentale élaborée par le Conseil législatif de l'autonomie que dans les projets de constitution rédigés par l'OLP. Tous, en des termes proches. font de l'islam « la religion officielle de l'Etat » et soulignent que celui-ci « accorde son respect aux révélations célestes » [une terminologie islamique qui inclut juifs, chrétiens et musulmans en tant que bénéficiaires d'une révélation divine] sans néanmoins entraîner la né-



Abed Abedi, Les assiégés, 1977, bois gravé

cessité pour le Président de l'Autorité d'être musulman. Tous stipulent également que « les principes de la charî'a islamique constituent une source principale de la législation ». La Loi fondamentale de l'AP maintient par ailleurs le citoyen dans une appartenance à une communauté religieuse héritée des régimes antérieurs, ottoman, jordanien et égyptien : les questions de droit personnel sont, en effet. assujetties à des cours religieuses. La dynamique des violences de ces deux dernières années n'a ainsi jamais été alimentée par une volonté de Hamas de modifier la place de l'islam dans la structure institutionnelle de l'AP. Par ailleurs, en dépit de son insistance à dénoncer la corruption des dignitaires en charge des affaires depuis la mise en place de l'AP -une dénonciation partagée bien au-delà de l'électorat islamiste-. et de quelques initiatives marginales, Hamas n'a jamais cherché à imposer un mode de vie que d'aucuns pourraient qualifier de « talibanisation » forcée et générale de la société.

Un second contresens consiste à faire de Hamas un mouvement nationaliste au discours religieux quand il s'agit fondamentalement d'un mouvement de re-socialisation religieuse. Son électorat. d'ailleurs, ne s'est jamais trompé sur l'identité de son mouvement de prédilection ni sur la mission dont il le chargeait. Les mouvements de libération nationale font

de la récupération du territoire le fondement de leur action et la base de l'unité du peuple par-delà la dispersion géographique qui caractérise les Palestiniens. Mais. à la différence de l'OLP. Hamas se réfère à une Palestine eschatologique bénie de Dieu de toute éternité et la Palestine n'est plus la source de l'identité mais le lieu de son épanouissement. L'islam pour Hamas constitue le fondement de l'identité de l'individu comme de la société. En permanence disponible. il permet immédiatement la reconstruction de l'unité du proupe qui n'est plus conditionnée par le retour préalable au territoire. Fort de son vaste réseau associatif. caritatif et cultuel. Hamas peut ainsi apparaître comme le lieu « naturel » de la réponse à apporter à la désintégration sociale et à l'absence d'Etat. Plus que la lutte armée. en

La dynamique des violences de ces deux dernières années n'a ainsi jamais été alimentée par une volonté de Hamas de modifier la place de l'islam dans la structure institutionnelle de l'AP

Hamas, gestionnaire de l'attente de la libération (*)

Par Jean-François Legrain (CNRS/GREMMO - Maison de l'Orient, Lyon)

tout cas. le retour à la religion apparaît bien dans la littérature de Hamas comme l'expression privilégiée du jihad et jamais Hamas n'a fait de ses opérations militaires l'expression d'une stratépie de libération. Par ailleurs, dans un contexte d'interventions extérieures permanentes, l'islam apparaît comme le dernier rempart mais aussi le dernier espace de souveraineté. La demande adressée à Hamas par l'électorat palestinien n'est donc pas celle adressée aux mouvements de libération nationale. Prenant très pragmatiquement en compte l'impossibilité actuelle d'atteindre la libération nationale. l'électorat s'est majorité détourné de ceux ou'il avait investis de cette tâche de libération et a charpé Hamas de construire les institutions censées lui permettre de gérer l'attente de cette libération différée tout en le préservant de ses maux du moment, corruption. anarchie et chaos sécuritaire.

Hamas n'a bien évidemment pas été élu pour fournir aux Palestiniens une meilleure position dans la négociation avec Israël ni sur la scène internationale desquels rien de positif n'est attendu dans le domaine politique. Les diverpences sur la solution définitive de l'occupation de la Palestine, pui existent



bel et bien, ne constituent ainsi en rien l'enieu de la polarisation armée entre Hamas et Fath. Leur différence repose en réalité dans le statut de la négociation, essentielle pour Fath et l'OLP et marginale pour Hamas. Hamas, qui n'attend rien de la népociation à court comme à moyen terme, a d'ailleurs accepté sans hésiter de laisser à la Présidence et à l'OLP la gestion du dossier de la négociation.

Hamas, en revanche, considère son discours tribunicien sur l'islamité de la Palestine comme un élément central de sa mission basée sur une certaine conception de l'islam. En décidant de défendre coûte que coûte le droit à exercer le mandat que le peuple lui a confié. il se réclame de la protection du jeu démocratique. Considérant que l'électorat l'a porté au pouvoir

pour rétablir la paix civile et mettre un terme à la dynamique alimentée par la corruption [fasâd], l'anarchie (fawda) et la débâcle sécuritaire [falatân] dont l'issue est la « guerre civile » [fitna], il n'a pas hésité à neutraliser les forces de sécurité liées à Fath dès lors pu'elles lui confisquaient le contrôle de la sécurité intérieure coeur de sa

En dépit de son incontestable légitimité démocratique issue des élections. Hamas se trouve confronté à une conjonction des politiques palestinienne [Présidence, Fath et OLP], israélienne et internationale visant à lui interdire d'exercer son mandat. Le gouvernement israélien semble ainsi avoir pleinement réussi à instrumentaliser la « lutte contre le terrorisme » au profit de sa politique relative aux droits nationaux palestiniens jusqu'à faire du président Mahmud Abbas, de l'OLP et de la communauté internationale ses alliés.

[*]»Extraits revus par l'auteur de «L'impasse politique et institutionnelle palestinienne». Critique internationale, n°36, juillet-septembre 2006, documents additionnels numérioues mis en ligne en janvier 2008 [http://www. ceri-sciences-po.orp/publica/critique/36/ci36_legrain.pdf ou http:// www.gremmo.mom.fr/legrain/impasse politique.pdf].

UNE MISÈRE PROGRAMMÉE

Aucune fatalité à ce que les Palestiniens s'enfoncent dans la misère et le sous-développement. Exemple : Gaza où 85 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Entre le 3 et le 9 juillet 2007, pratiquement aucun matériau de construction n'a pu être importé en raison de la fermeture persistante des frontières. Ceux des chefs d'entreprises qui le peuvent encore s'apprêtent à en tirer les conséquences : pour ne pas tout perdre, délocaliser vers l'Egypte ou d'autres pays leur production... L'été dernier, il ne restait plus à Gaza que 780 entreprises ouvertes, soit 1/5^{ème} de celles actives en juillet 2005. Les fabricants de meubles, les entreprises textiles ou d'habillement et d'alimentation ne pouvaient plus employer que 4.200 employés, sur les 35.000 habituels, et l'industrie de la construction ne supportait plus que 7.000 employés sur 42.000 recensés quelques mois auparavant.

DES CHIFFRES ET DES HOMMES

niens depuis le début de l'Intifada est le suivant. Du 28 septembre 2000 au 29 septembre 2007, on recense :

- 4 878 victimes palestiniennes dont 969 enfants, 305 femmes, 3604 hommes.
- 31 111 Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation ou par les colons, 3 530 en sont restés handicapés.
- 9 075 personnes dont 345 mineurs ont été faites prisonniéres (ces chiffres correspondent à une population de 3,7 millions d'habitants. Pour en prendre la mesure et envisager ce que peut représenter en France, il faut donc les multiplier
- 252 802 donum de terres ont été confisquées,
- 74855 donum de terres agricoles ont été détruites,
- 1 188 132 arbres ont été arrachés.
- 7 832 maisons ou immeubles ont été détruits.

Après Annapolis, l'impasse persiste

Par Alain Gresh - (Journaliste, auteur de Israël-Palestine, vérités sur un conflit, Fayard, 2007)

Le 27 novembre 2007. Israéliens et Palestiniens se réunissaient sous l'égide des Etats-Unis, à Annapolis [Maryland], en présence de nombre de pays arabes, dont la Syrie. Une déclaration clôturait cette rencontre : « Nous nous engageons, affirmaient Israéliens et Palestiniens dans des négociations vigoureuses, continues, et déplojerons tous les efforts possibles pour parvenir à un accord avant la fin 2008. Dans ce but, il a été conclu qu'un comité de pilotage mené conjointement par les responsables de la délégation de chaque partie se réunira régulièrement. » D'autre part, « les parties s'engagent également à remplir immédiatement leurs devoirs respectifs édictés par "la feuille de route" sur solution permanente à deux Etats résolvant le conflit israélo-palestinien telle qu'elle a été mise en place le 30 avril 2003 par le Quartet, et conviennent de former une structure américano-palestino-israélienne, dirigée par les Etats-Unis, destinée à suivre l'application de la feuille de route. » La feuille de route prévoyait déjà la création d'un Etat palestinien avant la fin 2005 ; pourquoi ce qui a été décidé à l'époque n'a-t-il jamais été appliqué ? Pourquoi le serait-il maintenant ?

Le plus inpuiétant, dans la déclaration commune est l'absence de toute base juridique ou légale aux népociations. Il n'v a aucune référence au droit international, ni même à la résolution 242 du Conseil de sécurité et à l'idée d'échange de la paix contre les territoires. Les deux parties s'engagent simplement à « des népociations bilatérales en toute bonne foi ». En toute bonne foi? Mais que signifie ce terme? Ehoud Olmert pense, « en toute bonne foi », oue Jérusalem, y compris sa partie arabe conquise en 1967, est « territoire israélien » ; il pense « en toute bonne foi » que les prands blocs de colonies doivent être annexés à Israël. Il pense aussi, « en toute bonne foi », que la sécurité des Israéliens est plus importante que celle des Palestiniens. D'autre part, une nouvelle exigence est apparue durant la conférence, appuyée par le président Bush : la reconnaissance d'Israël comme « vn Etat juif ».

Un des éléments nouveaux d'Annapolis est l'implication plus directe des Etats-Unis sur le dossier, implication que l'administration Bush avait évitée depuis sept ans. Mais ceux-ci ne participeront pas aux négociations sur la solution définitive : ils seront dans « une structure américano-palestino-israélienne, dirigée par les Etats-Unis, destinée à suivre l'application de la feuille de route ». [...] « Les Etats-Unis surveilleront et jugeront de l'accomplissement de l'enpagement des deux parties sur la feuille de route. » Cela revient, par ailleurs, à mettre de côté les autres membres du Quartet (Russie, Union européenne et Nations unies], pui sont censés superviser la feuille de

Un des paradoxes de cette réunion, comme de la situation actuelle. est que la communauté internationale, y compris les Etats-Unis, affirme soutenir la création d'un Etat palestinien, Etat pui serait créé aux côtés de l'Etat d'Israël mais que, la réalité sur le terrain dément toutes les déclarations et proclamations. Et la communauté internationale reste silencieuse.

On peut le mesurer concrètement sur trois dossiers sensibles : prisonniers. colonies « illégales » et checkpoints. Israël a annoncé la libération de 450 détenus palestiniens- sur un total plus de 10 000 -, mais chaque mois, il en arrête bien plus ! Le gouvernement israélien a affirmé pu'il démantèlerait les colonies « illépales » (rappelons que. du point de vue

du droit international, toutes les colonies sont « illégales », mais Israël désigne ainsi celles qui n'ont pas eu l'approbation officielle des autorités] - mais cette promesse a déjà été faite mille fois et elle n'a jamais été tenue. Rappelons enfin que même le démantèlement de certains checkpoints en Cisjordanie, qui transforment chaque déplacement des Palestiniens en cauchemar et qui pourtant a aussi mille fois été promis, ne s'est iamais effectué. Au contraire, leur nombre augmente. Comment, dans ces conditions, parler de climat de

Durant son voyage en Israël et en Palestine. les 16 et 17 février 2008. M. Bernard Kouchner, a réitéré les positions de la France : pel « immédiat et définitif » de la colonisation et levée des barrages militaires israéliens tout en réclamant l'arrêt des tirs de ropuettes palestiniennes sur Israël. Il a également appelé à lever le blocus de la bande de Gaza. La puestion auquel le ministre ne répond pas, c'est comment aboutir à ces demandes ? Comment forcer Israël à appliquer les résolutions de l'ONU ? Tant pu'aucun éclaircissement ne sera apporté sur ces points. la position de Paris restera sans effet et confortera, dans les faits. l'intransigeance du gouvernement Olmert.

GAZA SYMBOLE DE **NOTRE MONDE**

Par Michel Warschawski (Militant anti-colonialiste israélien. Animateur du Centre d'Information Alternative (Jérusalem)

L'armée vient de donner le feu vert, et nous pouvons accompagner le camion pui transporte puelpues tonnes de vivres et des filtres à eau pue des Israéliens qui n'ont pas encore totalement perdu leur conscience morale ont collectés au cours des dernières semaines pour exprimer leur opposition à une politique qui a tout du crime contre l'humanité. Car comment définir autrement une politique qui vise à priver une population d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants des produits de première nécessité, vivres, médicaments et essence, qui coupe quotidiennement l'électricité, qui empêche même l'acheminement de papier pour les livres scolaires ?



Devant les portails de la prison à ciel ouvert qu'est devenue la Bande de Gaza, une puestion me harcèle : comment mettre fin au martyre des hommes et des femmes de Gaza? La réponse semble aller de soi : une forte pression internationa-

le qui. le cas échéant, sanctionnerait l'Etat coupable de ce crime contre l'humanité, comme ca avait été le cas avec la République Fédérale Youposlave. La seule menace de sanctions serait, j'en suis certain, suffisante pour obliger Israël à mettre fin au siège. Contrairement au discours fanfaron de ses diripeants. l'Etat Hébreu est en fait très sensible aux critiques de la communauté internationale, et à plus forte raison, à des sanctions mises en œuvre ne serait-ce que par certains de ses acteurs.

Si de telles mesures ne sont pas à l'ordre du jour, malpré les rapports alarmants des diverses missions des Nations Unies venues enquêter sur la situation, voire des représentants de l'Union Européenne présents sur le terrain, c'est que le problème ne se situe pas au Proche Orient, mais précisément au niveau international. et l'Europe en est un exemple éclairant. Celle-ci avait su, au cours des dernières décennies, se démarquer de la politique étatsunienne de soutien inconditionnel à Israël, même si les divergences étaient essentiellement au niveau déclaratif : l'Europe parlait d'occupation, dénonçait la colonisation. réaffirmait régulièrement le Droit et les résolutions de l'ONU et n'hésitait pas à critiquer publiquement la politique coloniale israélienne et à se démarquer de la guerre globale des néo-conservateurs en place

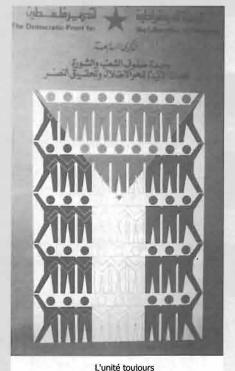
Ce n'est plus le cas. Même la France. pui, sous Jacques Chirac, avait servi de locomotive à une critique envers la politique impériale des Etats-Unis - en particulier lors de la puerre contre l'Irak - s'est réalipnée. La visite d'allépeance de Nicolas Sarkozy aux Etats-Unis, cet été, a marqué la fin de l'autonomie d'une politique européenne. Pire. les propos scandaleux du ministre français des affaires étrangères. Bernard Kouchner, démontrent oue ce plissement n'est pas seulement de l'ordre de la politique mais aussi de l'idéologie : ce gauchiste repenti au néo-conservatisme le plus réactionnaire fait sien la perception du monde des Dick Cheiney et autres Richard Pearl, à savoir celle d'un conflit plobal entre LA civilisation, scandaleusement dénommée « judéo-chrétienne ». et les Barbares, définis d'abord comme le terrorisme, puis comme le « terrorisme islamiste » puis, tout simplement, comme l'Islam en tant

Il y a vingt ans la « théorie » huntingtonienne du Choc des civilisations pouvait faire sourire les intellectuels européens même relativement conservateurs oui, à juste titre, la considéraient plus comme une idéologie de guerre simpliste et réductrice que comme une analyse rigoureuse de l'état de notre planète. Aujourd'hui, elle est au cœur de l'analyse et de la stratépie politiques de la Sociale Démocratie européenne, de ses dirigeants et de leurs conseillers. Cette victoire idéologique reflète une répression



plobale de nos sociétés. Elle marque, en fait, la fin des cino décennies qui ont suivi la défaite du fascisme et des acquis politiques - en particulier la décolonisation - et sociaux que cette défaite avait enpendrés.

Si les crimes de guerre israéliens sont impunis, si les diripeants de l'Etat Hébreu sont reçus à bras ouverts dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, c'est que la politique coloniale israélienne s'intèpre dans une politique plobale de « reconquête » dont sont complices aujourd'hui l'ensemble des Etats du monde dit occidental. Et c'est bien la raison pour laquelle notre mobilisation à nous Israéliens contre le sièpe de Gaza s'inscrit dans une résistance plobale à l'Empire et sa puerre de recolonisation du monde.



La démocratie :

une menace existentielle pour Israël?

Par Ali Abunimah (cofondateur de The Electronic Intifada) & Omar Barghouti, (analyste indépendant)

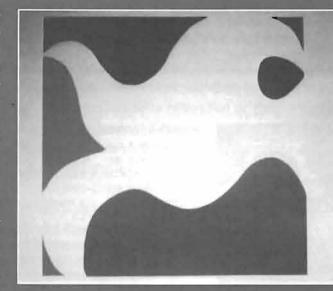
S'inspirant partiellement de la Charte Sud-africaine de la Liberté et de l'Accord de Belfast, la bien plus modeste Déclaration à Un Etat, rédigée par un groupe d'universitaires et de militants palestiniens, israéliens et internationaux, professe que « la terre historique de Palestine appartient à ceux qui y vivent et à ceux qui en furent expulsés depuis 1948, sans considération de religion, d'ethnie, d'origine nationale ni de citoyenneté actuelle ». Elle envisage un système de gouvernement fondé sur « le principe d'égalité en matière de droits civils, politiques, sociaux et culturels, pour tous les citoyens ».

L'est précisément cette insistance fondamentale sur l'égalité qui est perçue par les sionistes comme une menace existentielle pour Israël, parce que minant ses fondements intrinsèquement discriminatoires qui privilégient ses citoyens juifs par rapport à tous les autres. Le Premier ministre israélien Ehoud Olmert a montré une franchise rafraîchissante lorsque. tout récemment, il a admis qu'Israël serait « fini » s'il devait faire face, de la part des Palestiniens, à une lutte en Faveur de droits égaux.

Mais alors que la transformation d'un régime au racisme institutionnalisé, ou d'apartheid, en une démocratie était tenue pour un triomphe des droits de l'homme et du droit international en Afrique du Sud et en Irlande du Nord, elle est rejetée séance tenante, dans le cas israélien, comme une brèche qui serait faite dans le droit sacré à la suprématie ethno-religieuse (appelée, par euphémisme, le droit d'Israël « à être un Etat juif »]. [...]

L'approche fondée sur les droits qui est au cœur de cet appel largement approuvé se concentre sur la nécessité de réparer les trois injustices fondamentales qui, ensemble, définissent la question de la Palestine : le déni des droits des réfugiés palestiniens, à commencer par leur droit à retourner dans leurs maisons, comme le stipule le droit international ; l'occupation et la colonisation du territoire de 1967, y compris Jérusalem-Est ; et le système de discrimination à l'encontre des citoyens palestiniens d'Is-

Soixante ans d'oppression et quarante ans d'occupation militaire ont appris aux Palestiniens que. quelque solution politique que nous appuyions, ce



n'est que par une résistance populaire couplée à une pression internationale soutenue et efficace que nous avons une chance quelconque de parvenir à une paix juste.

De concert avec ce combat, il est absolument nécessaire de commencer à envisager des perspectives d'avenir de l'après-conflit et à en débattre. Ce n'est pas un hasard si des citoyens palestiniens d'Israël, des réfugiés palestiniens et des Palestiniens de la Diaspora, ces groupes longtemps privés du droit de vote par le « processus de paix » et dont les droits élémentaires sont violés par la solution à deux Etats, ont joué un rôle clé dans la mise en avant de nouvelles idées pour sortir de l'impasse.

Plutôt que de voir l'émergence d'une vision démocratique et égalitaire comme une menace, une rupture ou un détour stérile, il est grand temps de la considérer pour ce qu'elle est : l'alternative la plus prometteuse à un déjà défunt dogme à deux Etats.

Cet article avait été publié à l'origine dans le Guardian-Comment is free sur www.info-palestine.net

En attente du retour ...

victimes de la politique d'expulsion menée

par Israël et pui trouveront refuge principa-

lement en Jordanie, à Gaza, au Liban ou en

Syrie. En 1950, le nombre de réfugiés pales-

tiniens sera estimé par les Nations unies à

un million de personnes ; 250 000 réfugiés

supplémentaires puitteront la Cisjordanie

Aujourd'hui sur 5 millions de Palestiniens.

l'UNRWA dénombre près de 3.5 millions de

réfugiés, dont un tiers vit dans les camps. A

Gaza, ils représentent 80 % de la population.

Dans les pays d'« accueil », leurs conditions

de vie sont souvent très difficiles (précarité,

connaissent une réussite sociale certaine.

ils ne sont toutefois pas à l'abri des aléas de

la situation politique comme ce fut le cas au

Koweït lors de la guerre du Golfe. Dispersés

aux quatre coins du monde, plus de 350 000

Palestiniens vivent en exil hors pays arabes.

ayant fui sous la contrainte ou non leur pays.

Tous, quelle que soit leur situation, partagent

avec ceux restés sur place le sentiment d'ap-

partenir à un même peuple, tous gardent la

nostalgie de leur terre, la nostalgie du retour.

Pourtant, lors des élections palestiniennes.

ces réfugiés n'ont pas le droit de vote (les

Israéliens s'y étant opposés lors des accords

d'Oslo] et ils ont souvent le sentiment d'être

les sacrifiés ou les laissés-pour-compte dans

les négociations avec Israël. Quant au droit

au retour, reconnu aux réfugiés de 1948 dès

le 11 décembre par la résolution 194, il n'est

toujours pas appliqué. Il reste pour tous les

Palestiniens un espoir pu'il ne faut pas tra-

hir.

après la guerre des Six Jours en 1967.

Les accords d'amnistie de 1949 vont avoir pour consépuence l'aprandissement d'un tiers de l'Etat juif tel que prévu par le plan de partape (de 14 000 à 21 000 km²]. C'est également l'exode de 700 000 à 800 Palestiniens



poème

COURTE BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE SUR LA PALESTINE

(tous ces livres sont disponibles)

BARON Xavier.

Le Seuil, call. Paints Histoire, 2000, 817 p. 12 €

307 p., iII. 20 €

MARDAM-BEY Farouk

KHAUDI Rashid.

Palestine : histoire d'un État introuvable, essai trad. de l'américain Elise Argaud, Actes sud, 2007, 362 p. 25 € discriminations...] et si les puelque 600 000 Palestiniens installés dans les pays du Golfe

2002, 159 p. 14,50 € PICAUDOU Nadine.

Les Palestiniens, un siècle d'histoire, Complexe, 2003, 367 p.,21 €

Israël, Palestine : l'égalité ou rien, La Fabrique, 1999, 189 p. 19.05 €

SIGNOLES Aude.

Les Palestiniens, Le Cavalier bleu, coll. Idées reçues, 2005, 127 p. 9 €

GRESH Alain.

Israël, Palestine : vérités sur un conflit,

WARSCHAWSKI Michel.

Israël-Palestine : le défi binational, post-scriptum Elias Sanbar, Textuel, coll. La Discorde, 2001, 158 p. 16,77 €

trad. de l'anglais Paul Chemla, Fayard, 2008, 395 p. 22 €

SANBAR Elias.

Revue d'Etudes palestiniennes, revue trimestrielle distribuée par les éditions de Minuit, 160 p environ, 15 € le numéro

coll. Découvertes, nouv. éd. mise à jour, 2007, 176 p., ill. 13,50 €

BOUSSOIS Sébastien.

[1947-1949], préf. Yehuda Lancry, L'Ateliei 2007, 254 p. 21

Les Palestiniens : genèse d'une nation,

BACKMANN René.

Un mur en Palestine, Fayard, 2006.

SANBAR Elias (dir.), Le droit au retour,

Sindbad/Actes sud, 2002, 404 p. 21,90 €

REINHART Tanva.

Détruire la Palestine : ou comment terminer la guerre de 1948, trad. de l'anglais Éric Hazan, La Fabrique,

SAID Edward.

PAPPE Han.

nouv. éd. actual., Fayard, 2007, 266 p. 19 €

Le nettoyage ethnique de la Palestine,

Les Palestiniens dans le siècle, Gallimard,

VIDAL Dominique,

Comment Israël expulsa les Palestiniens

À VALENCIENNES



Avant que ne débute le match VAFC / St Etienne_

La pratique du sport étant basée sur des valeurs éthiques et sur le bien vivre ensemble, pourquoi ne pas utiliser le sport pour faire passer certains messages?

Match entre Valenciennes et Saint-Etienne

Le match entre Valenciennes et Saint-Etienne, comptant pour la 20° journée de la Ligue 1, a été placé sous le signe de la lutte contre le racisme avec le slogan « halte au racisme » samedi 12 janvier 2008 au stade Nungesser.

Pendant l'échauffement, les joueurs des deux équipes ont porté des maillots de différentes couleurs spécialement conçus pour cette opération organisée sous l'égide du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) auquel les deux clubs sont liés. Les enfants du Valenciennes Club Junior, qui ont escorté nents a été déployé juste avant le coup d'envoi. En outre, 14 000 autocollants environ ont été distribués aux abords du stade avant la rencontre et des affiches signées par tous les joueurs de Valenciennes ont été in-

les deux formations avant la présentation des équipes,

ont également été vêtus de ces maillots multicolores,

tandis qu'un « tifo » géant aux couleurs des cing conti-

sérées dans Rouge et Blanc, (journal local du club). L'annonce du match et la programmation des festivités ont été diffusées dans toutes les écoles de la ville de Valenciennes. MATCH CONTRE

Sanet 12 Janvier 2008
Stade Mingesser

LE RACISME!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE: Le MRAP condamne avec la plus grande fermeté l'attitude intolérable du supporter de Metz qui lors du match contre VAFC a tenu des propos racistes à l'encontre du capitaine de l'équipe de VAFC, M. OUAD-DOU Abdeslam. Nous rappelons que le 12 janvier 2008, le MRAP initiait avec les joueurs de VAFC et St Etienne une action contre le racisme faisant de ce match une opération déclarant le racisme « hors jeu »... Nous sommes étonnés du mutisme de l'arbitre qui fut, à plusieurs reprises, interpellé par la victime. Cette non intervention n'est-elle pas à inscrire dans la banalisation du racisme. Ne va-t-elle pas à l'opposé des nouvelles directives de la ligue ?

Les militants du comité local de Metz étaient présents au procès du mardi 18 mars. Le parquet a réclamé trois mois d'emprisonnement avec sursis. Le délibéré est prévu le 8 avril. Affaire à suivre donc...





Pas moins de 14 000 autocollants distribués par le MRAP à l'occasion du match VAFC / St Etienne

Interview du membre du collège de la présidence du MRAP, Jean-claude DULIEU

Différences : Dans un premier temps, pouvez-vous nous présenter votre association ?

Jean-Claude Dulieu: Le MRAP, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, est une association qui a pour objectif de favoriser les relations entre les populations de diverses origines et de lutter contre l'exclusion qui prend notamment la forme, dans notre société, de discriminations en tout genre.

C'est ainsi que nous sommes à l'origine de l'initiative «Racisme hors jeu» dont le but est de fédérer les différentes structures sportives afin que celles-ci mènent de concert des actions ciblées de prévention et de promotion des valeurs humanistes.

Différences: Pourquoi avoir choisi le sport, et

notamment le football, comme champ d'action?

J-C D.: Parce qu'il nous semble réellement révoltant de constater que certaines valeurs essentielles à toute pratique sportive sont bafouées sur les terrains. De fait, on y entend parfois des propos racistes, des slogans haineux...

Différences : Quelles sont les valeurs essentielles au sport que vous désirez défendre ?

J-C 0. : La pratique du sport est, dans son essence même, basée sur des valeurs éthiques fortes et sur le bien-vivre ensemble. Je pense notamment à la compréhension mutuelle, à l'esprit d'amitié, à la solidarité, au fair-play... Il exclut de ce fait toute forme de discrimination. Le mouvement sportif, héritier des valeurs olympiques, peut de ce fait contribuer à bâtir un monde meilleur et pacifique.

18



Ligue 1 Orange 20ème journée Samedi 12 janvier 2008 **Stade Nungesser**





2. D. DUCOURTIOUX

3. G. RIPPERT

4. D. SOMMEIL

6. A. CUADDOU

7. J. AUDEL



8. G. DOUMENG



9. S. SAVIDAN



11. JEOVANIO

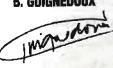




euples 13. M. TRAORE



B. GUIGNEDOUX



29. F. SEBO

28. G. PUJOL



25, R. MATER



23. J. SAEZ



20. D. TRAORE



9622a3 18. S. ROUDET



17. C. SANCHEZ

15. T. DIA

16. W. GRONDIN

